AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C1483
FR0004527638-FS0503

22 juillet 2014

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EXEL INDUSTRIES

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 juillet 2014, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion[1] (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 16 juillet 2014, le seuil de 5% du capital de la société EXEL INDUSTRIES et détenir, pour le compte desdits fonds, 333 750 actions EXEL INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 2,81% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions EXEL INDUSTRIES sur le marché.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par la société anonyme Lazard Frères Banque. La société Lazard Frères Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 6 787 900 actions représentant 11 883 283 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.